ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 141 pétitionnaires.

Désignation : Chauffeurs affiliés au Conseil provincial du secteur du transport terrestre du Syndicat canadien de la fonction publique

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'avant tout, nous voulons protéger tous les usagers vulnérables qui partagent la route avec les poids lourds;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que les chauffeurs effectuent leur travail dans un environnement moins stressant et plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que les usagers du transport en commun bénéficient, en toute sécurité, de leur transport sans entraves;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer la fluidité de la circulation pour tous les usagers;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, chauffeurs affiliés au Conseil provincial du secteur du transport terrestre, le CPSTT du Syndicat canadien de la fonction publique, demandons un amendement au Code de la sécurité routière, aux articles 407 et suivants de la section IV, en y ajoutant l'interdiction à tous les cyclistes, planchistes, chaises roulantes, entre autres, de circuler dans les voies réservées pendant l'heure de pointe.

Nous souhaitons que cet amendement soit adopté le plus tôt possible.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Martine Ouellet, députée de Vachon

25 fév. 2016

Date de signature de l'extrait